



DATE DE PUBLICATION : 25 avril 2023

Le Contrôleur général,

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du Gouverneur de la Banque de France donnée au Contrôleur général le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie MOURATILLE, Contrôleuse générale adjointe, à l'effet de passer et conclure, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout marché relatif aux activités du Contrôle général, dans la limite de 25 000 euros (HT).

Fait à Paris, le 25 avril 2023

Pierre POULAIN